

DECLARATION DE CONFORMITE CE

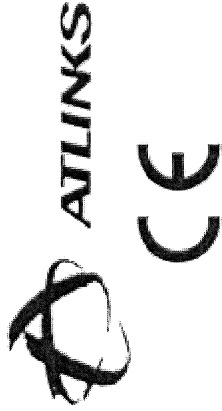
ATLINKS EUROPE
22 quai GALLIENI
92150 SURESNES
FRANCE

- Certifie, sous sa seule responsabilité, que les produits Alcatel F570 Voice , Alcatel F570 Voice Duo et Alcatel F570 Voice Trio sont conformes:
- aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes de la directive R&TTE 1999/5/CE du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunication et la reconnaissance mutuelle de leur conformité en se basant sur les normes et autres documents normatifs suivants :
 - EN 60950-1 (2006) + A11 (2009) + A1 (2010) + A12 (2011)
 - EN 301406 V2.1.1 (2009)
 - EN 301489-01 V1.9.2 (2011) / EN 301489-06 V1.3.1 (2008)
 - au règlement (CE) N° 278/2009 de la Commission des Communautés européennes, du 6 avril 2009 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
 - A la Directive RoHS 2011/65/EU du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Cette conformité s'entend pour autant que les produits pour lesquels elle est donnée soient installés et utilisés suivant les instructions fournies dans le manuel d'utilisation.

Suresnes, 18 Mars 2013

Jean-Alexis DUC
Managing Director Atlinks Europe



DECLARATION DE CONFORMITE CE

ATLINKS EUROPE
22 quai GALLIENI
92150 SURESNES
FRANCE

- Certifie, sous sa seule responsabilité, que les produits Alcatel F570, Alcatel F570 Duo et Alcatel F570 Trio sont conformes:
- aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes de la directive R&TTE 1999/5/CE du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunication et la reconnaissance mutuelle de leur conformité en se basant sur les normes et autres documents normatifs suivants :
 - EN 60950-1 (2006) + A11 (2009) + A1 (2010) + A12 (2011)
 - EN 301406 V2.1.1 (2009)
 - EN 301489-01 V1.9.2 (2011) / EN 301489-06 V1.3.1 (2008)
 - au règlement (CE) N° 278/2009 de la Commission des Communautés européennes, du 6 avril 2009 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
 - A la Directive RoHS 2011/65/EU du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Cette conformité s'entend pour autant que les produits pour lesquels elle est donnée soient installés et utilisés suivant les instructions fournies dans le manuel d'utilisation.

Suresnes, 18 Mars, 2013

Jean-Alexis DUC
Managing Director Atlinks Europe